GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Étude pour la construction de la transition énergétique de la Métropole grenobloise

AVIS DU PANEL CITOYEN

DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Liste récapitulative des préconisations

Janvier – Février 2016

RhôneAlpes Région

PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

1ère Question :

« Comment Impliquer les citoyens dans la transition énergétique ? »

Les conditions de la mobilisation :

Une condition préalable à l'engagement du citoyen, est son adhésion à la volonté des politiques publiques conduites sur son territoire. Ces dernières doivent être affichées, exemplaires, cohérentes, et se décliner en actions concrètes, visibles et mesurables. « Ma collectivité m'encourage à mener des actions, elle doit elle-même être exemplaire ».

Nous demandons instamment, que dans une logique d'exemplarité et de cohérence, la Métropole planifie l'abandon progressif et définitif du charbon dans le mixte de son approvisionnement énergétique.

Pour ne pas encourager l'inflation des prix, nous suggérons que les aides accordées dans le cadre de la transition énergétique soient plafonnées à des niveaux de prix de fournitures et de travaux préétablis, au-delà desquels l'aide n'existerait plus.

Nous suggérons que la Métropole ainsi que les communes qui la composent soient particulièrement attentives à élaborer des documents d'urbanisme qui créent les conditions d'une bonne maîtrise du besoin énergétique global et individuel, et qui anticipent les directives à venir, afin que les constructions réalisées ne soient pas rapidement obsolètes.

Nous suggérons à la Métropole d'intercéder auprès des communes pour qu'elles exercent leur pouvoir de police afin de faire respecter la réglementation en vigueur concernant l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.

Nous préconisons l'extension sur tout le territoire de la Métropole du « Plan Lumière » mis en œuvre par la ville de Grenoble.

Nous suggérons que la Métropole œuvre auprès des communes pour que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), soit entièrement affectée au financement de la transition énergétique.

Nous suggérons que la politique énergétique et les actions engagées par la Métropole soient déclinées dans les politiques énergétiques de chacune des communes qui la composent.

- Travailler l'image de l'énergie, en faire un « sujet », et renforcer la communication existante par des messages attrayants et ludiques, valorisant des actions simples à la portée de tous.

- Développer une véritable ingénierie sociale **avec des budgets significatifs alloués à la concertation**, l'information, l'animation, et à l'appui aux initiatives associatives, etc...

Des outils pour mobiliser :

- Mettre en place des « Ambassadeurs de la Transition Energétique », pour rencontrer les habitants individuellement afin de promouvoir les économies et l'efficacité énergétiques.

- Instituer la présence d'un référent (élu ou bénévole) de la Transition Energétique dans chacune des communes de la Métropole.

- Valoriser les exemples d'initiatives individuelles.

- Consolider la notoriété de l'ALEC et son rôle centralisateur de l'ensemble de l'information. La charger de la mise en œuvre de nos préconisations.

- Valoriser l'existence et les actions des associations qui agissent sur le territoire (la Péniche, Négawatt, etc.)

- Organiser des campagnes de sensibilisation plus locales et plus proches des réalités concrètes des habitants.

- Mettre en place un forum d'échange des citoyens engagés dans la transition énergétique.

- Créer une association des usagers de l'ALEC pour promouvoir l'institution et témoigner des services rendus.

- Créer une plateforme des associations qui œuvrent dans les différents champs de la transition énergétique, nombreuses sur le territoire.

- Renforcer la sensibilisation à la transition énergétique en milieu scolaire, et multiplier les actions concrètes d'économies d'énergie au sein des établissements d'enseignement. (Ecole à énergie positive).

- La visibilité et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la transition énergétique doivent faire apparaître le bénéfice individuel et collectif qu'elles ont permis.

2ème Question :

« De quels accompagnements avons-nous besoin pour réduire nos consommations d'énergie ? »

Des outils pour connaître et mesurer notre consommation :

- Mettre en place une stratégie globale de soutien au diagnostic individuel de la consommation énergétique des ménages.
- Favoriser une expertise indépendante, non prescriptrice de travaux, réalisée par des professionnels partenaires de la collectivité ou par un opérateur public (GEG / CCIAG).
- Mettre en place un fond d'aide au diagnostic (subvention directe) conditionné à la compétence et à l'indépendance des professionnels requis et découplée de l'engagement à réaliser des travaux.
- Offrir la possibilité de diagnostics personnalisés, par des « Ambassadeurs de la Transition Energétique » évoqués plus haut, pour prodiguer des conseils pratiques, et mettre des outils de mesure à disposition (prêt ou location).
- Prendre en compte et utiliser judicieusement les nouveaux outils numériques connectés (ex : Hydrao, application 90 jours, VivaCité, etc.) et leur promotion à travers une information du public, notamment par les ambassadeurs de la transition énergétique.
- Mettre en place des outils permettant une régulation individuelle du chauffage dans les immeubles pourvus d'un chauffage collectif.

Des outils pour financer la réduction de notre consommation :

- Faciliter l'accès au financement d'initiatives individuelles par des outils financiers adaptés, tiers investisseurs rémunérés sur les économies réalisées ; cautions publiques pour faciliter l'accès au crédit ; coopératives d'achat pour maîtriser les coûts unitaires...
- Mettre en place des « fonds citoyens » pour collecter l'épargne locale (ce qui s'apparente à un emprunt public), pour financer des opérations de réduction de la consommation énergétique ou de production d'énergie renouvelable.
- Constituer un fond d'aide, à partir des gains réalisés par les unités de production d'énergie renouvelable publiques. (Les énergies renouvelables financent ainsi la transition énergétique)

Des actions concrètes d'animation collective pour réduire notre consommation :

- Valoriser publiquement les performances et l'extension du « défi familles à énergie positive »
- Mettre en réseau des expériences territoriales (territoires à énergie positive, école à énergie positive, production citoyenne)
- Mettre en place un forum ouvert aux témoignages et aux échanges sur le thème de la transition énergétique. Avec une modération assurée par l'ALEC, qui pourrait ainsi y intervenir et diffuser ses propres recommandations.
- Faire que l'ALEC joue un rôle central dans l'information, et devienne un guichet unique pour la mise en œuvre et l'animation des actions engagées par la Métropole.

3ème Question :

« Comment pouvons-nous participer au développement des énergies renouvelables ? »

- Inscrire pour la Métropole, un objectif de 50 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030 dans son Plan Climat Energie Territorial et l'engager à s'approvisionner auprès de fournisseurs bénéficiant d'une certification indépendante. (En contractant par exemple pour une fourniture électrique 100% verte en couverture de l'ensemble de ses besoins).

- Porter la Métropole candidate à tout programme innovant sur les ENR et la Transition Energétique. (A l'exemple des « routes solaires » actuellement en expérimentation).

- Associer la Métropole aux projets européens qui expérimentent des politiques publiques dans le domaine de la transition énergétique.

- Porter au niveau de chaque commune de la Métropole, la connaissance du potentiel et des contraintes physiques liés au développement des ENR, identifiés par l'étude en cours.

- Intégrer dans les documents de planification, les impératifs favorables au développement des ENR.

- Intégrer l'enjeu des économies d'énergie et des ENR dans le cahier des charges, lors de la création ou la requalification de nouvelles Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

- Renverser la charge de la preuve pour ne pas empêcher la pause de panneaux solaires sur les toits, afin qu'un refus ne puisse être justifié par des impacts non démontrés.

- Créer ou adapter une SEM avec la Métropole pour chef de file, avec un collège Citoyens siégeant au même titre que le collège des Collectivités, le collège des Entreprises, et le collège des Associations, dans un montage juridique approprié. Cette SEM, associant des habitants du territoire aurait vocation à produire des ENR participatives (ENRp). Elle pourrait également se positionner sur le marché de l'hydraulique qui s'ouvre actuellement à la concurrence.

- Favoriser la connaissance des actions et des projets portés par Energie Partagée (ou autres intermédiaires bancaires et fonds d'investissement en ENRp).

- Mettre en place un fonds de garantie pour cautionner les emprunts levés par les porteurs de projets ENRp, afin de faciliter l'accès aux financements bancaires et en réduire le coût.

- Explorer la faisabilité d'un système d'avance sur recettes sur la base des obligations d'achat des ENR, auprès de la Caisse des Dépôts, où la Métropole agirait en intermédiaire.

- Sensibiliser les conseillers financiers des banques du territoire pour proposer des placements ENRp, en valorisant la garantie que constitue l'obligation d'achat.

- Informer le public par une présentation publique de l'étude sur la stratégie de la transition énergétique de la Métropole au sein de chaque commune, sous forme d'une conférence débat. Les préconisations de notre panel y seront présentées et commentées ainsi que les possibilités d'engagement des citoyens dans la production d'ENRp.

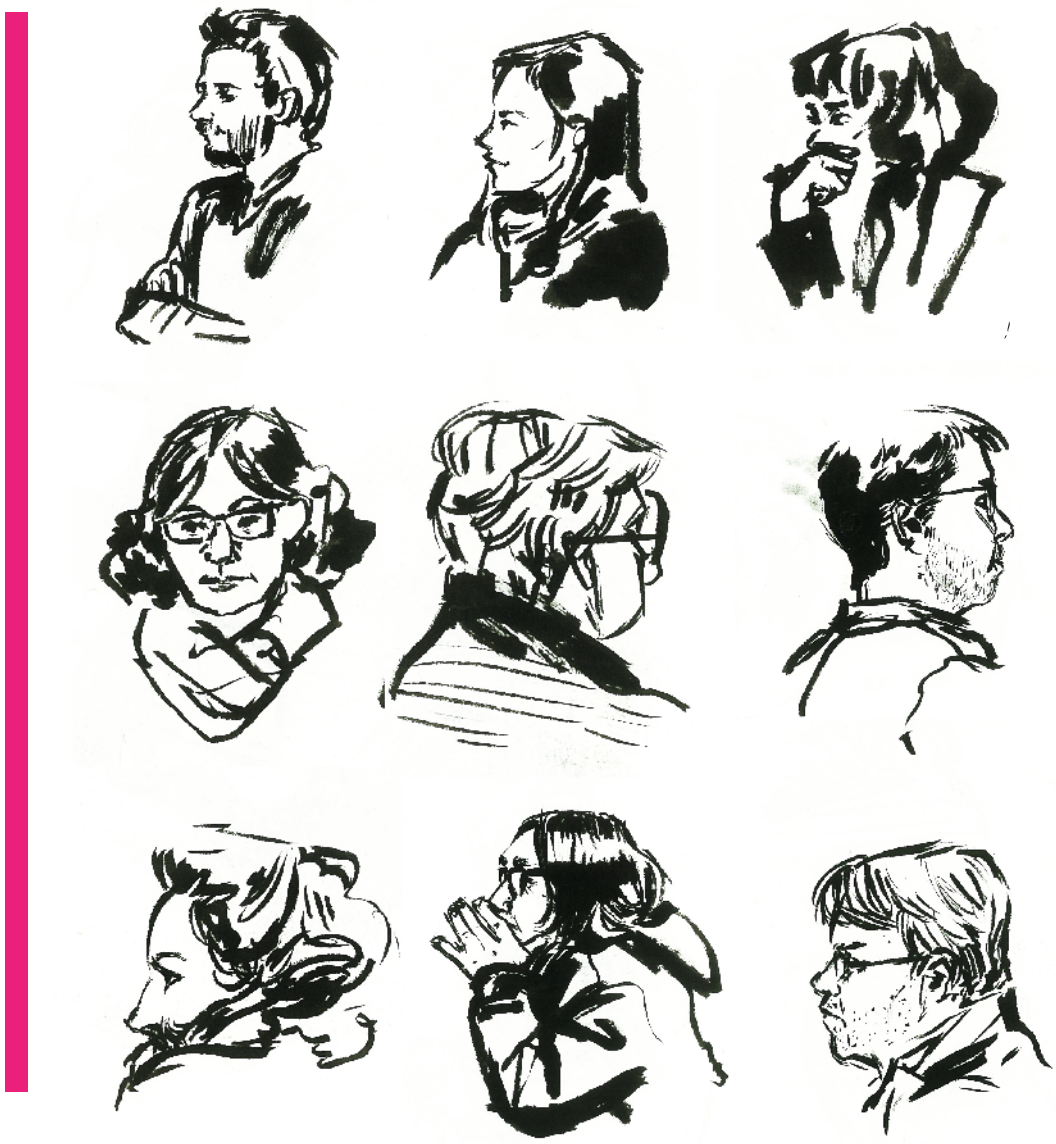

Ont participé à cet atelier citoyen, **Hervé Alotto** de Champagnier, **Clovis Arnaud** de Grenoble, **Catherine Arnould** de Champagnier, **Martine Baratto** de Saint-Egrève, **Arthur Bayle** de Grenoble, **Monique Bloch** de Grenoble, **Valérie Cazaux** de Saint-Paul-de-Varces, **Annie Charpenet** de Grenoble, **Robin Cottaz** de Saint Martin-d'Hères, **Delphine Debarre** de Grenoble, **Sonia Debernardy** de Brié-et-Angonnes, **Yvan Denis** de Grenoble, **Anne-Catherine Engasser** d'Eybens, **Grégory Goubet** de Grenoble, **Magali Guêné** de Saint-Paul-de-Varces, **Cécile Iss** de Grenoble, **Stéphane Kapetanovic** de Saint Martin-d'Hères, **Astrid Lehaire** de Grenoble, **Caroline Leduc** d'Echirolles, **Eric Lejemble** de Meylan, **Jérémie Llonch** de Meylan, **Marie Martin** de Varces-Allières, **Hubert Mengha** de Grenoble, **Alain Paquet** de Fontaine, **Jean-François Plassart** de Champagnier, **José Randrianarivony** d'Echirolles, **Elodie Ribes** de Saint-Egrève, **Serge Serges** de Corenc, **Nicole Szempruch** de Grenoble, **Laurent Tarillon** de Grenoble.

Portraits de panélistes croqués par Pauline Bertrand (Etudiante à l'école de dessin Emile Cohl à Lyon).

GRENOBLE-ALPES METROPOLE - Mars 2016
Rapport réalisé par Médiation et Environnement (conseils, expertises et débats publics)
Conception graphique et mise en page : Jean-Luc BertrandDesigner-jl.bertrand@yahoo.fr
Illustrations : Studio Bambam

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

3 rue Malakoff - 38000 Grenoble
04 76 59 59 59 - www.lametro.fr